

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

### Restriction temporaire de la circulation Rue Louis Aragon

#### Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Louis Aragon durant les travaux de maintenance sur le réseau d'eau, effectués par l'entreprise NOREADE – centre PECQUENCOURT SUD – 37 rue d'Estiennes d'Orves – TSA 62501 – 59146 PECQUENCOURT.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : du 12 septembre 2024 au 12 octobre 2024, la circulation sera restreinte dans la rue Louis Aragon, aux abords du chantier afin de permettre à l'entreprise NOREADE de réaliser les travaux de maintenance sur le réseau d'eau.

**Article 2** : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées et entretenues durant toute la durée du chantier par l'entreprise NOREADE.

**Article 3** : Le responsable des services techniques est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise NOREADE – 37 rue d'Estiennes d'Orves – TSA 62501 – 59146 PECQUENCOURT.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 4 septembre 2024

Sonia VALLET  
Maire de Lauwin-Planque

